

Fribourg

Encore de nombreuses zones à bâtir

Malgré sa forte croissance, le canton de Fribourg dispose de réserves de surfaces non construites en zones à bâtir qui permettent d'absorber le développement prévu tout en respectant les objectifs fixés par la Confédération. C'est l'un des principaux constats du Rapport sur l'aménagement du territoire qui vient d'être publié par le Conseil d'Etat.

Le rapport, adopté par le Conseil d'Etat, fait le point sur l'état actuel de l'aménagement du territoire dans toutes ses dimensions, au niveau cantonal, régional et local, comme l'exige la législation nationale en matière d'aménagement du territoire. Le texte a été présenté par le conseiller d'Etat Jean-François Steiert, en charge du Développement territorial, des Infrastructures, de la Mobilité et de l'Environnement, et Giancarla Papi, responsable du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA). Tous deux ont constaté que le canton de Fribourg était en bonne voie par rapport aux objectifs fixés par le législateur, mais que la mise en œuvre systématique du Plan directeur cantonal restait essentielle pour ne pas perdre le cap.

Un grand pouvoir d'attraction

Le rapport montre entre autres que le canton de Fribourg a un grand pouvoir

d'attraction en tant que lieu de résidence et de travail. Au cours de la dernière décennie, il a été celui qui a connu la plus grande croissance démographique au niveau suisse (16,8%, contre une moyenne nationale de 10,1%). La croissance de la population fribourgeoise est principalement due à des mouvements intercantonaux. Elle a globalement été le fait d'arrivées en provenance d'autres cantons.

L'agglomération de Bulle et les centres régionaux, à l'exception de ceux de la Singine et du Lac, affichent une croissance supérieure à la croissance globale du canton. Cela ne suffit néanmoins pas encore à leur donner davantage de poids. La dimension démographique des différents secteurs de priorités d'urbanisation, définis dans le Plan directeur cantonal, n'a en effet guère évolué entre 2011 et 2021, comme le montre le rapport. Les dix dernières années n'ont donc pas encore suffisamment contribué à une concentration

de l'urbanisation telle qu'elle est exigée par la loi fédérale. Cela reste ainsi l'un des principaux défis à relever.

Réserves dans des zones à bâtir légalisées et sûres

Le Rapport sur l'aménagement du territoire montre en outre que le canton a procédé ces dernières années à l'examen nécessaire du dimensionnement de ses zones à bâtir. Seules deux communes (Chénens et Meyriez) ont encore une zone à bâtir surdimensionnée. Et alors qu'en 1989, le canton était avant-dernier du classement des cantons suisses concernant le surdimensionnement de sa zone à bâtir (juste devant le Valais), il a depuis dépassé sept cantons (Uri, Argovie, Schaffhouse, Glaris, Grisons, Thurgovie et Jura) et occupe désormais la 18^e place, ce qui est satisfaisant si l'on tient compte des situations très variées, notamment entre Etats confédérés plus urbains et plus ruraux.

le déménagement en douceur



Devis gratuit

BALESTRAFIC

Certifié **Charte** Qualité
AGED

Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch



Le canton de Fribourg est en bonne voie par rapport aux objectifs fixés par Berne.

Grâce à ces travaux, Fribourg dispose aujourd'hui de zones à bâtir légalisées et donc sûres pour le développement de projets de construction. Ces zones à bâtir présentent sur l'ensemble du canton des réserves non construites qui permettent d'absorber le développement attendu à moyen terme. Néanmoins, leur utilisation doit encore être optimisée. Cela est possible, car le potentiel de densification est très important dans tous les types de zones à bâtir.

Garder le cap

Les projets de densification correspondants doivent donc se poursuivre. Ils devront donner davantage d'importance à la qua-

lité des espaces publics et construits, aux aspects de mobilité durable, de biodiversité, de prise en compte du patrimoine et des aspects environnementaux (air, bruit, îlots de chaleur, ruissellement des eaux). De tels projets de qualité prennent vie actuellement non seulement dans les agglomérations, mais aussi dans les centres régionaux, notamment dans les secteurs de gare, favorisant ainsi la coordination entre urbanisation et mobilité. Ils apportent une contribution importante à la qualité de vie et au développement durable du canton.

Dans l'ensemble, la stratégie que sous-tend le Plan directeur cantonal reste pertinente et doit continuer à être mise

en œuvre de manière résolue, afin que les objectifs de la politique d'aménagement du territoire suisse puissent être atteints dans le canton de Fribourg. L'actualisation en cours du Plan directeur cantonal s'inscrit dans ce contexte. En outre, il s'agira, dans les prochaines années, de mettre en œuvre la deuxième étape de la révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire, qui introduit de nouvelles dispositions contraignantes relatives aux constructions hors de la zone à bâtir, en accord avec la stratégie toujours en vigueur. ■

LAURENT PASSER



FIDUCIAIRE
PISETTAZ

La Fiduciaire Franco-Suisse
www.fiduciaire-pissettaz.com

ANNECY-LE-VIEUX - ARCHAMPS - CANNES - CHAMBERY - CHAMONIX
CHÂTEL - COURCHEVEL - DOUVAIN - DUBAÏ - FAVERGES
GENÈVE - MONTHEY - SALLANCHES - THONON-LES-BAINS



FIDUCIAIRE
DE LA CORRATERIE